



Commune des Aviron

Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 DEC. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **09 décembre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28**.

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint


Alphonse HOARAU

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

Procurations : M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN (à l'exception de l'affaire n° 12) – Mme Christine BARET a donné mandat à M. Frédo FERRERE.

Absent : M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ *Mme Lise Marie DANDIN est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Vente des parcelles AS 1333 et AS 1338
○ S.C. FAMIOR

Hôtel de Ville

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes délibérations autorisant la vente des parcelles cadastrées AS 1333 et 1338 à la SAS Investissement, Aménagement, Commerce (I.A.C) pour la réalisation d'un espace commercial en amont du giratoire de la RD11 et sur la base d'une valeur vénale actualisée à 713 000 euros pour les deux parcelles soit 4 747 m².

Néanmoins pour des raisons liées au bouclage financier de l'opération, la vente n'a pu intervenir.

Aujourd'hui, l'acquéreur a décidé de scinder le projet en déconnectant les acquisitions foncières de l'opération espace commercial. Pour ce faire, il fait porter l'acquisition par sa société civile FAMIOR.

En conséquence, pour permettre la réalisation de l'acte, le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser la vente des parcelles communales AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SC FAMIOR. Ce prix s'entend TVA sur marge incluse ;
- Autoriser le Maire ou en son absence le premier adjoint, à signer :
 - Tout document afférent à la présente délibération,
 - L'acte de vente correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

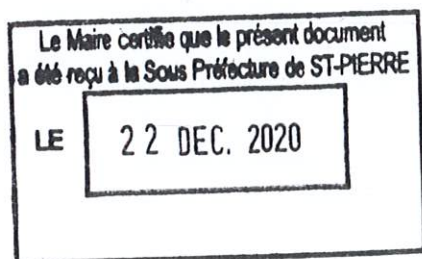
- Autorise la vente des parcelles communales AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SC FAMIOR. Ce prix s'entend TVA sur marge incluse ;
- Autorise le Maire ou en son absence le premier adjoint, à signer :
 - Tout document afférent à la présente délibération,
 - L'acte de vente correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire absent

Le 1^{er} Adjoint



MAIRIE DES AVIRONS
ILE DE LA REUNION

Alphonse HOARAU